

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

Pour la rénovation de façades et d'enseignes
et pour le verdissement des cours avant



DÉTAILS DU PROGRAMME

VOLET 1

RÉNOVATION DE FAÇADE

Pour soutenir la rénovation de façades d'un bâtiment principal visibles depuis la rue. Le montant maximal de l'aide financière est fixé à 25 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 5 000 \$.

VOLET 2

RESTAURATION OU RÉNOVATION DE FAÇADES AYANT UNE INCIDENCE PATRIMONIALE OU SE SITUANT DANS UN SECTEUR PATRIMONIAL

Pour soutenir des interventions qui permettent de conserver l'authenticité d'un bâtiment patrimonial ou d'harmoniser le bâtiment avec le cachet patrimonial du secteur.

Le montant maximal de l'aide financière est fixé à 50 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 15 000 \$ pour une façade donnant sur la rue Notre-Dame ou Saint-Antoine Nord et Sud; 10 000 \$ pour une façade donnant sur toute autre rue ou 5 000 \$ pour une façade latérale.

VOLET 3

RÉFECTION OU REMPLACEMENT D'ENSEIGNES

Pour soutenir la réfection ou le remplacement d'enseignes qui s'intègrent au caractère et à l'architecture du secteur. Le montant maximal de l'aide financière est fixé à 25 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 3 500 \$.

VOLET 4

VERDISSEMENT DES COURS AVANT

Pour soutenir les interventions, en cour avant d'un immeuble, qui contribuent à l'embellissement du secteur et à réduire les îlots de chaleur. Les travaux d'aménagement doivent incorporer de la végétation (arbres, arbustes, plantes). Le montant maximal de l'aide financière est fixé à 50 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 10 000 \$.

Une initiative de la Ville de Lavaltrie visant la stimulation de la vitalité économique par la revitalisation et l'embellissement de son territoire, en harmonie avec son noyau urbain et ses caractéristiques architecturales patrimoniales.

IMMEUBLES COMMERCIAUX ET RÉSIDENTIELS :



Ceux situés en bordure de la rue Notre-Dame et ceux situés en bordure de la rue Saint-Antoine Sud et de la route 131, à partir de l'intersection de la rue Notre-Dame jusqu'à l'intersection du rang Saint-Jean Sud Est et Ouest.

AVANTAGES DU PROGRAMME

- Revitalisation des artères principales lavaltoises;
- Préservation du patrimoine bâti et valorisation architecturale des bâtiments;
- Bonification de la valeur des propriétés;
- Embellissement du cœur villageois;
- Stimulation du dynamisme commercial et augmentation de l'achalandage;
- Renforcement du sentiment d'appartenance des citoyens.

DOCUMENTS À FOURNIR AU MOMENT DE LA DEMANDE

- Formulaire de demande d'aide financière dûment rempli;
- Lettre d'autorisation (procuration) du propriétaire donnant son accord à la réalisation des travaux projetés dans le cas où une demande est déposée par un mandataire;
- Soumission détaillée des travaux à exécuter, indiquant le nom et l'adresse de l'exécutant des travaux. Lorsque les travaux doivent être effectués par un entrepreneur, un minimum de deux soumissions doit être déposé. L'aide financière sera ainsi accordée selon la plus basse soumission conforme;
- Demande de permis pour les travaux projetés, dûment complétée auprès du Service de l'urbanisme.

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Pour fins d'analyse, toute demande doit être acheminée au Service de l'urbanisme de la Ville de Lavaltrie, par courriel à urbanisme@ville.lavaltrie.qc.ca ou sur place au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie.

Pour toute question, veuillez contacter le Service de l'urbanisme au 450 586-2921, option 2 ou par courriel à urbanisme@ville.lavaltrie.qc.ca.

À noter que les conditions du programme d'aide financière sont détaillées sur le site web www.ville.lavaltrie.qc.ca.



COÛTS ADMISSIBLES

- Coût de la main-d'œuvre;
- Coût des matériaux et des végétaux;
- Préparation du terrain incluant la disposition du matériel excavé;
- Montant payé par le propriétaire au titre de la taxe sur les produits et services (TPS) et de la taxe de vente du Québec (TVQ).

